

AR Prefecture

046-200092138-20250409-2025040912-DE
Reçu le 10/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20250409 -12

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 18
- votants = 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

Secrétaire de séance : Jean-Michel TEULIERE

Date de la convocation : 17 mars 2025

Présents votants (18) : AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CARMIER Camille (suppléant de MEILHAC Sébastien), CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, FOURNIER BOURGEADE Michèle (suppléante de FOUCHE Jean-Claude), GAMBA Danielle (suppléante de PEIRANI Patrick), GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir (1) : MADELRIEUX Christian à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés (8) : BES Didier, BOUCHEZ Murielle, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René

OBJET : MISE EN VENTE MATERIEL INFORMATIQUE NEUF

Initialement prévu pour connecter les deux sites (Bureaux de CREYSSE et bureaux de THEGRA) à un même serveur, ce matériel neuf non utilisé d'une valeur de 1 094.82 euros TTC est devenu inutile depuis le déménagement à VAYRAC suite à une nouvelle organisation informatique qui ne nécessite plus ce type de matériel.

Sur les conseils et avec l'aide du Service informatique du CDG 46, Monsieur le président propose la mise en vente de ce matériel qui pourrait intéresser une collectivité, dans une fourchette de prix allant de 500 euros à 1 100 euros.

Il rappelle que le cout de ce matériel a été supporté à 50 % par chacun des budgets du syndicat (Budget principal et Budget annexe Aménagement marais de Bonnefont).

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité,

- valide la mise en vente de ce matériel dans une fourchette de prix allant de 500 euros à 1 100 euros.
- décide l'inscription de cette cession aux budgets primitifs 2025,
- l'autorise à signer tout document lié à cette décision.

Publié et notifié le 10/04/2025
Acte rendu exécutoire

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Francis AYROLES

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.